

Nombre**de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Absents : 03

Exclus : 00

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 19 Octobre 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 Octobre 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Étaient présents : Mmes BLOSSIER, BONNIN, LEJEUNE, LEROY, LESCA et PINEL.

Mrs CATTELOIN, DESPRETZ, GOMES DA COSTA et LEJEUNE.

Absents excusés : Messieurs DOMENGE, LECOQ et RICHEL.

Pouvoir : Monsieur DOMENGE Cyril donne pouvoir à Madame PINEL Martine.

Secrétaire de séance : Madame Martine PINEL.

Ouverture de séance : 20h21

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Septembre 2018, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**1/ Point de situation.****a/ Equilibre financier de « Nougatine ».**

La situation financière de l'association « Nougatine », sur l'exercice 2017-2018 présente un déficit de 6000 euros, dû au départ d'un salarié (signature d'une rupture conventionnelle). Par conséquent, une subvention exceptionnelle a été demandée au SIRS, subvention d'un montant de 6000 euros qui a été octroyée.

Au même titre que pour la commune de Neuville-Bosc, une subvention annuelle de fonctionnement proratisée au nombre d'enfants pris en charge devrait désormais être demandée par l'association « Nougatine » à la mairie de Monts ; 20 % des enfants gardés par Nougatine sont issus de Monts.

b/ Travaux sur la RD508 « Tumbrel – Monneville ».

Le 15 Octobre 2018, les travaux d'élargissement de la RD508 vont démarrer sur l'axe Tumbrel – Monneville ainsi que la réfection de l'enrobé dans la traversée de Tumbrel.

Egalement à la mi-Novembre, la continuité des travaux d'assainissement ainsi que les travaux de gestion des eaux pluviales sur Tumbrel doivent être engagés pour une durée d'un mois environ.

Compte-tenu du rétrécissement de la chaussée à l'entrée de Tumbrel (en venant de Monneville), Madame le Maire suggère la pose d'un radar pédagogique au niveau du transformateur, car avec l'élargissement de la chaussée à 5.50 mètres entre Monneville et Tumbrel, les voitures vont certainement entrer dans le hameau à grande vitesse.

Les membres présents approuvent cette proposition et valident à l'unanimité l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique.

c/ Nid de frelons asiatiques à Tumbrel.

Une société spécialisée est intervenue à Tumbrel pour détruire un nid de frelons asiatiques.

d/ Organisation du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Madame le Maire présente l'organisation de la journée du 11 Novembre 2018 à l'occasion du Centenaire de l'Armistice : - un flyer sera mis en ligne sur le site internet et distribué dans chaque boîte aux lettres, avec un papillon en annexe proposant un déjeuner à l'hôtel – restaurant de « La Tabletterie » à Méru pour un montant individuel de 35 euros.

- la journée débutera à 10 heures dans la cour de l'école avec l'association « Les ânes du Vexin » qui réalisera une prestation intitulée « Un poilu et son âne de bât », soit la présentation de la tenue du soldat et de ses apparats.
- la cérémonie se poursuivra au cimetière. Compte-tenu du caractère exceptionnel de cette commémoration, il est prévu, outre le déroulé habituel,
 - la réalisation d'un poster significatif de l'évènement.
 - un lâcher de ballons aux couleurs de notre drapeau (trio de ballons bleu-blanc-rouge), chaque fois qu'un nom de soldat, inscrit sur le Monument aux morts, sera prononcé.
 - les cinq premiers couplets de la Marseillaise seront chantés par trois choristes de la Chorale des Blés d'Or de Chavençon.
 - les cloches de l'église sonneront à toute volée à 11 heures pendant onze minutes.
 - Christine Lesca se propose de réaliser un reportage photo.

Après avoir finalisé la répartition des tâches auprès des conseillers municipaux, répartition déjà vue avec les membres du CCAS, Madame le Maire précise que les enseignants de Neuville-Bosc ont également été sollicités afin de sensibiliser les écoliers à cette célébration et qu'un journaliste de l'Echo du Thelle a été sollicité.

e/ Rampes d'accès aux bassins d'orages.

La SAT, responsable de l'avancement des travaux de renforcement en eau potable sur la RD 121 entre Hénonville et Monts, a sollicité Madame le Maire quant au dépôt de matériaux et au stationnement d'engins au niveau du Grand Alléré, sur une parcelle communale ; en contrepartie, la SAT accepte de réaliser, à titre gracieux, une rampe d'accès à chacun des trois bassins d'orage de la commune.

f/ Concert Ghospel du 08 décembre 2018.

Un concert « Ghospel », avec entrée libre, sera organisé le 08 décembre prochain à 18 heures en l'Eglise Saint-Martin de Neuville-Bosc. Trois choristes avec piano interviendront durant une heure pour un montant de 1296.10 euros ; cette prestation sera prise en charge par le CCAS. A la suite de ce concert, un buffet dinatoire sera offert aux seniors du village (dès 65 ans), en lieu et place de la sortie annuelle.

g/ Noël 2018.

La parole est donnée à Madame Juliette LEJEUNE. En collaboration avec la mairie de Monts, le Noël des enfants se déroulera le dimanche 09 Décembre à 14 heures au Château d'Hénonville. L'atelier Moz présentera un spectacle nommé « Le fabuleux voyage de Polochon ». Le Père Noël distribuera ensuite à chaque enfant un plumier garni de chocolats. Cette année, les enfants de moins de 5 ans recevront, comme à l'accoutumée, un cadeau qui leur sera distribué soit à l'école maternelle de Monts soit à la mairie de Neuville-Bosc, ceux âgés de 6 à 8 ans se verront attribuer une carte cadeau d'une valeur de 20 euros et les plus grands, âgés de 9 à 11 ans, bénéficieront d'un montant de 20 euros chacun, crédité sous forme de subvention allouée pour leur classe découverte et versée à la Coopérative scolaire de Neuville-Bosc et, ce, avec l'accord écrit des parents.

2/ Contrôle de l'Urssaf.

Par courrier du 04 Octobre 2018, l'Urssaf nous stipule qu'à la suite du contrôle réalisé le 18 Septembre dernier, aucune irrégularité n'a été relevée au vu des documents consultés au titre de l'application de la législation de sécurité sociale.

3/ Décision modificative.

Monsieur Emmanuel DAUBOIN, Instituteur à l'école primaire de Neuville-Bosc a sollicité la mairie quant à l'octroi d'une subvention destinée à financer, en partie, un projet de classe découverte pour les CM1-CM2 en 2019.

Par délibération N°=256 du 07 Septembre 2018, Madame le Maire proposait de reconduire la participation par enfant qui avait été votée lors du voyage scolaire de 2017 soit un montant individuel de 107.14 euros ; ceci correspond donc à une subvention globale de 1285.68 euros arrondie à 1290 euros pour les 12 enfants de Neuville-Bosc. Cette proposition avait été votée à la majorité par les membres présents moins une abstention. A la demande des parents d'élèves, il sera versé par la commune 20 euros supplémentaires par enfant en lieu et place des chèques cadeaux habituellement offerts à Noël soit pour 12 enfants un montant de 240 euros.

Afin de verser la subvention globale de 1530 euros (1290+240 euros), une décision modificative doit être prise comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°=1/2018

Article 678 Chap 67 : Autres charges exceptionnelles : Moins 1530 euros.

Article 6574 Chap 65 : Subvention de fonctionnement Personne de droit privé : Plus 1530 euros.

Les membres présents votent à l'unanimité cette décision modificative.

4/ Projet de fusion de la commune de Bachivillers et de Fresneaux – Montchevreuil.

Par délibérations du 14 Septembre 2018, les communes de Bachivillers et Fresneaux - Montchevreuil ont fusionné en la commune nouvelle de Montchevreuil. Cette commune nouvelle est située sur le périmètre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre distincts, la commune de Fresneaux – Montchevreuil appartenant à la Communauté de Communes des Sablons et celle de Bachivillers à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Les deux conseils municipaux ont opté pour le rattachement de la commune nouvelle à la Communauté de Communes des Sablons.

Par conséquent, en tant que commune-membre, le conseil municipal de Neuville-Bosc doit émettre un avis sur ce choix de rattachement à la Communauté de Communes des Sablons.

Les conseillers municipaux de Neuville-Bosc, à la majorité moins deux abstentions, approuvent le rattachement de la commune nouvelle de Montchevreuil à la Communauté de Communes des Sablons.

5/ Questions diverses.

a/ Eclairage public à Cresnes

Madame Pinel fait part du manque d'éclairage sur la place du 8 Mai et dans la Rue de la Croix Mathieu à Cresnes ; Madame le Maire a déjà fait remarquer ce problème à STPEE, société en charge du

changement des lanternes fonctionnelles, qui doit intervenir le plus rapidement possible. Madame Martine Pinel souhaiterait également qu'un réglage de l'intensité d'éclairage soit effectué sur la lanterne fonctionnelle, qui, à priori, éclairera sa propriété de façon trop importante à la belle saison.

b/ Eclairage de l'église

Monsieur Alain LEJEUNE est sollicité concernant le réglage de l'éclairage de l'église afin qu'il se coupe à 23 heures trente et non 22 heures comme actuellement.

c/ Nettoyage du fossé de la Rue de la Troësne au Grand Alléré

Monsieur Christian DESPRETZ réitère sa demande de nettoyage du fossé de la Rue de la Troësne. Monsieur CATTELOIN explique que cette petite intervention sera réalisée par Jean-Sébastien DELAVILLE lorsqu'il viendra faire des travaux plus importants sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50.

La parole est donnée au public.

Monsieur Jean- Marie MORIN souhaiterait qu'il soit procédé à l'élagage des arbres de la parcelle située en face de sa propriété.

Il en est pris note.

